

Anglet, le 28 février 2022

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
à

**Madame le maire  
Mairie  
Le Bourg**

64700 BIRIATOU

Réf : GDRO/2022-02/1233  
Affaire suivie par : Lieutenant TOULET Pascal  
Objet : Contrôle des points d'eau par les sapeurs-pompiers

Madame le maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de Hendaye vont procéder à une vérification des points d'eau mis à leur disposition pour assurer la défense contre l'incendie et implantés sur votre commune.

Ces contrôles, qui auront lieu du lundi 7 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022, seront réalisés uniquement sur les points d'eau portés à notre connaissance et validés par nos soins ; ils ont pour but de vérifier l'existence, la signalisation et le bon état des appareils hydrauliques et aménagements concourant à la défense contre l'incendie. Des essais d'aspirations seront réalisés sur les réserves à ciel ouvert. Il vous appartient d'informer les propriétaires de points d'eau incendie privés sur votre commune.

Je vous rappelle qu'il vous revient le soin de faire procéder annuellement ou tous les deux ans aux contrôles des performances techniques des hydrants (débit/pression) : un exemplaire du rapport de contrôle devra systématiquement nous être adressé, ainsi que les contrôles des réserves.

Si vous le souhaitez et sous réserve de votre disponibilité, un binôme technicien/pompier pourra être constitué dans certains cas afin que les deux types de vérifications soient réalisés conjointement ; pour ce faire, un contact préalable devra être établi avec le pôle gestion des risques du groupement territorial Ouest pour convenir des modalités d'organisation.

Il vous revient également le soin d'informer vos administrés des dérangements éventuels que cette opération de contrôle pourrait occasionner.

Si votre réseau d'adduction d'eau potable est géré par un syndicat intercommunal ou une société fermière, vous veillerez également à l'en informer.

Enfin, dans le cas d'une annulation ou d'un changement de dates, nous ne manquerons pas de vous en informer dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur Départemental  
et par délégation  
l'adjoint au chef de groupement Ouest,

Pour le Directeur, par délégation,  
l'adjoint au chef du groupement  
Commandant Philippe LAGRABE.

Commandant LAGRABE Philippe

Copie à :  
- centre de secours d' Hendaye

Toute correspondance est à adresser sous forme impersonnelle  
à Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours  
33 avenue du Maréchal Leclerc - BP 1622 -64016 PAU cedex  
Téléphone : 0820 12 64 64